



CHARTRE D'ADHESION AU CLUB ASSO EMPLOI

Le Club Asso Emploi offre un accompagnement à ses membres afin que l'embauche ou la gestion de salariés s'effectuent dans une démarche de qualité et de pérennité. En signant cette Charte, vous devenez membre du Club, ce qui vous donne accès à l'ensemble des services et outils du Club. L'adhésion à ce dispositif vous permet de :

- **réaliser un entretien de conseil avec un expert du Club Asso Emploi** : vous vous entretenez avec un conseiller sur la ou les problématiques souhaitées (droit du travail, fiscalité, recrutement, recherches de financements...). L'objectif est de vous aider à assumer au mieux votre fonction employeur.
- **participer à des ateliers de sensibilisation et d'échanges de pratiques** : sous la forme de mises en situation et d'exercices pratiques, vous échangerez avec d'autres associations sur des thèmes liés à la fonction employeur et à la gestion associative globale. Ces ateliers visent à développer votre autonomie grâce à des informations techniques, des outils et des méthodes adaptés aux différentes problématiques de votre structure.
- **bénéficier d'informations techniques et concrètes** : vous pourrez participer à des réunions d'information collectives et à des débats autour de sujets spécifiques au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Vous disposerez d'informations régulières sur la fonction employeur et le secteur associatif en Ile-de-France (actualités sur le site internet, newsletter bimensuelle, vidéos, Zoom sur). En tant que membre du Club Asso Emploi, vous bénéficiez de la technicité et de l'expertise de spécialistes de la fonction employeur.
- **avoir à disposition une boîte à outils enrichie et mise à jour régulièrement** : le site internet du Club Asso Emploi est un outil d'information et de mutualisation. Il vous permet d'accéder à des outils téléchargeables (fiches pratiques, modèles, outils de simulation, vidéos), à l'actualité du Club et aux coordonnées des membres du Club souhaitant les partager.

Dans le cadre de cette adhésion, vous vous engagez à :

- **informer l'équipe du Club de votre présence** à un atelier ou un événement en vous inscrivant en ligne sur le site du Club Asso Emploi en priorité, ou auprès de la structure organisatrice.
- **communiquer toute annulation d'inscription** 48 heures avant l'évènement, afin de permettre à un autre membre d'y participer, le nombre de places étant limité.
- **actualiser les informations relatives à votre association** sur le site du Club (coordonnées, nom du contact, nombre d'emplois,...) et d'informer les équipes du Club de tout changement.
- **autoriser le Club Asso Emploi à communiquer sur votre image** de membre (nom de l'association, photos des événements du Club).